

marché suffisant dans cette province, ne trouverait-elle pas avantageux de pouvoir vendre ses bestiaux de l'autre côté de la ligne frontière, si nous avions la réciprocité commerciale ? Mais on me fait observer, que c'est là un contrat qui ne peut-être fait par une partie seulement, mais qui requiert, non seulement le consentement de notre gouvernement, mais aussi celui du gouvernement américain.

Mais il est une chose qui peut être faite par notre propre gouvernement : il pourrait enlever les droits sur les menus grains ; et par là, ce pays d'élevage ne saurait manquer de tirer avantage de l'enlèvement de ce droit. Mais vu que cela forme partie de la politique nationale, ces droits doivent rester intacts même s'ils appauvrissent les cultivateurs, plus encore qu'ils n'ont été appauvris par la nature. Mais à tout hasard, la politique de l'opposition a reçu la plus énergique confirmation qu'elle pouvait recevoir, par les tristes événements de l'été dernier. Je crois avoir raison de dire que cette politique gagne du terrain, dans certaines sections du pays. Tous les producteurs de produits naturels—les pêcheurs, les cultivateurs, les commerçants de bois constatent maintenant le vide absolu des promesses qui leur ont été faites, en 1878. La voix du tentateur est toujours douce, et, en 1878, ce fut l'erreur des cultivateurs de prêter l'oreille à cette voix. Mais, vu que notre grand'mère Eve a cédé à la voix du tentateur, nous pouvons pardonner aux cultivateurs qui sont tombés dans la même faute. Mais maintenant, après une expérience de dix ans, ils voient que la politique vraie ne consiste pas dans les entraves imposées à l'industrie, mais quant au développement de l'industrie, jusqu'à ses extrêmes limites, je prétends que les producteurs de produits naturels sont avec nous. Les manufacturiers sont encore contre nous.

Un DÉPUTÉ : Pas tous.

M. LAURIER : Pas tous, je suis heureux de le dire, et le jour n'est pas éloigné, je n'en ai aucun doute, où tous les manufacturiers finiront par comprendre les vrais principes de l'économie politique. L'été dernier, il y a eu une réunion des manufacturiers de coton, dans la cité de Montréal. Je trouve un rapport de cette assemblée dans le bon organe conservateur, la *Gazette*, et entr'autres choses y contenues, j'y lis l'assertion suivante, qui n'est pas éditoriale, mais qui est faite par le reporter présent aux délibérations.

Par comparaison réelle, le cultivateur peut acheter au Canada, du bon coton pour l'usage de sa famille, à meilleur marché qu'il ne pourrait acheter le même article aux Etats-Unis. Voilà un des effets de la politique nationale, qui n'est pas d'un mince avantage pour la classe agricole. Toutefois, il faut dans le pays une population de 600,000 habitants en plus, pour maintenir le nombre de manufactures de coton que nous avons aujourd'hui, mais ce surcroît de population existera bientôt, car l'immigration a amené 100,000 âmes sur nos rives, l'année dernière.

Maintenant, M. l'Orateur, il faut plus d'un grain de sel pour avaler cette statistique. 600,000 est un gros chiffre, mais on nous a familiarisés par le passé avec les gros chiffres. D'année en année on nous annonçait que des centaines de mille immigrants se rendaient au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest ; mais lorsqu'on scrutait ces chiffres ils se réduisaient à de bien minces proportions. Mais laissant cela de côté, il est maintenant constaté que l'on peut produire de bon coton dans ce pays à meilleur marché qu'aux Etats-Unis. Alors, pourquoi les manufacturiers de coton craignent-ils d'abattre la barrière qui les sépare du marché américain ? Il serait de leur avantage d'avoir, non plus une augmentation de 600,000, mais bien de 60 millions d'acheteurs. En conséquence, j'ai toute raison de croire, que, non seulement quelques manufacturiers mais tous les manufacturiers du pays seront convaincus avant longtemps de la vérité de la politique que nous leur avons proposée.

La plus importante partie du discours de Son Excellence se trouve dans le paragraphe qui a trait aux traités des pêcheries. L'exposé n'en est peut-être pas aussi clair, ni aussi simple que je l'eusse désiré, et j'ai lieu de croire que

nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt, dès que le gouvernement nous aura fourni des renseignements plus précis. La seule chose que j'aie présentement à dire est celle-ci : il ne reste plus au Canada qu'à maintenir ses droits tels que définis par le traité de 1818, jusqu'à ce qu'un réajustement soit arrêté par un traité entre les deux gouvernements. C'est une question qui ne doit être abordée qu'avec beaucoup de prudence et de réflexion.

Quant à moi, dans ce moment, je n'ai pas l'intention de critiquer la politique qu'on laisse aujourd'hui pressentir, mais je me contenterai d'offrir mes observations sur ce qui serait à mon sens, la plus saine politique à suivre. J'ai cru comprendre que le gouvernement était décidé à se retrancher derrière le traité de 1818 et à affirmer tous les droits que l'on prétend appartenir au Canada en vertu de ce traité. Avant de passer outre, je dirai qu'en cela, je partage sincèrement l'opinion du moteur de l'adresse, à savoir, qu'il est à regretter que le traité de l'année dernière n'ait pas été ratifié par le sénat des Etats-Unis. Non pas parce que c'était un traité satisfaisant ; au contraire, il était insuffisant. Il imposait au Canada des concessions pour lesquelles il n'accordait pas une compensation adéquate, mais, à mon avis, la plus mauvaise partie du traité est celle qui laisse sans solution un bon nombre des causes d'irritation, qui, par le passé, ont rompu l'harmonie de nos relations avec nos voisins. Toutefois nous a-t-il fait faire un pas dans la bonne direction de rapports plus intimes, et quoique ce fût un pas hésitant, il a été approuvé par nous dans sa faible mesure. Mais maintenant, ce traité est abandonné, et on nous propose de remettre en force le traité de 1818. La seule observation que je puisse faire au gouvernement en abordant cette question, non pour la critiquer, non avec esprit de parti, c'est de l'inviter à ne pas trop se hâter d'adopter cette politique, parce qu'il serait peut-être prudent de sa part, d'attendre jusqu'au mois de mars, alors que la nouvelle administration arrivera au pouvoir et que l'on pourra juger dans quelle mesure elle sera disposée à rencontrer nos vues.

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'en dépit que nous ayons combattu en faveur d'une certaine interprétation du traité, et quoique nous ayons affirmé des droits que nous prétendons posséder, en vertu de ce traité, nous avons également admis jusqu'à un certain point, par le fait que nous avons été partie aux négociations d'un nouveau traité, qu'il y avait des causes pour considérer la possibilité d'entrer dans de nouveaux arrangements en ce qui concerne nos droits. Par là, nous avons admis, que la prétention des Américains, que nos idées sur le traité sont surannées, a certaines raisons d'être. Les hommes d'Etat américains prétendent que notre interprétation du traité est surannée. Tel peut être et n'être pas le cas, mais si elle est surannée il serait plus logique et plus humain de leur part, de faire accompagner cette représentation d'une offre pour négocier un nouveau traité. Je sais que sous ce rapport, la position de notre gouvernement n'est pas facile : je sais qu'elle est entourée de difficultés, et j'admets que ces difficultés existent, mais à mon avis, il me semble qu'il serait sage d'affirmer nos droits, quand le moment sera venu de les affirmer avec autant de douceur que possible.

J'ai dit quelque part que les rapports entre les deux pays ont laissé quelque chose à désirer. L'honorable député qui a proposé l'adresse a fait observer que j'avais pris une attitude exceptionnelle sur cette question. Mais la position que j'ai prise, c'est la position prise de tout temps par le parti libéral, à savoir, qu'il serait convenable, digne et juste que notre interprétation du traité fût adoptée ; cependant, il est certains actes dans notre conduite qui ne sauraient être approuvés. Quoique l'on dise, il n'y a pas de technicalités qui puissent me faire approuver le fait de renvoyer en mer, sans provisions, des hommes en détresse. Je dis que cette manière d'agir ne peut être approuvée, et c'est précisément cette manière d'agir que j'ai dénoncée, l'été dernier. Ainsi que je viens de le dire, telles étaient